

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE MERCREDI 11 MARS 2026**

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :**

BAVUZ Stéphanie	FOLLIET Marie-Christine	ARMAND Jean-Michel
MOLINIER Florence	BERLIOZ Gilles	BANDET Marcel
GRABOWSKI Catherine	MADRIGAL Nicolas	PUJOS Thierry
BARBIER Serge	CURIAL Magali	MADRIGAL Géraldine
CAPITAN Raphaël	DOUSSET Maud	

**ABSENTS EXCUSES :** GARDONI Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE :** FOLLIET Marie-Christine

\*\*\*\*\*

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et sera donc affiché sur le site de la commune.

\*\*\*\*\*

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ouvrir le second poste administratif au secrétariat de mairie à temps complet au cadre d'emploi des Adjoints Administratifs de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> classe et des rédacteurs territoriaux,  
Madame le Maire propose une modification du tableau des emplois de la commune pour ouvrir le second poste administratif à temps complet au cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux, à compter du 15 mars 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** la proposition présentée par Mme le Maire.
- **FIXE** le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 15 mars 2026.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley, à la trésorerie d'Oyonnax et au Centre de Gestion de l'Ain.

**ANNEXE**

**Commune de VIRIGNIN**

à compter du 15/03/2026

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<u>Emplois</u>	Nombre	<u>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</u>
<b>Service Administratif</b>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab Secrétaire de mairie < 2000 hab	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs, des Rédacteurs et des Attachés Territoriaux
Assistant administratif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs, des Rédacteurs

<b>Service Technique</b>		
Responsable technique	1	Cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE
Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
Entretien des locaux ( <i>ménage</i> )	1	Cadres d'emplois des Adjointes techniques 9 h/semaine
Entretien des locaux ( <i>ménage</i> )	1	Cadres d'emplois des Adjointes techniques 8 h/semaine
Agents spécialisés des écoles maternelles	2	Cadre d'emplois ATSEM PRINCIPAL 28 h/semaine
Animation Cantine-Garderie	1	Cadre d'emplois des Adjointes d'Animation 27 h/semaine
Animation Cantine-Garderie	1	Cadre d'emplois des Adjointes d'Animation 26 h/semaine
Animation Ecole/Cantine et Garderie	1	Cadre d'emplois des Adjointes d'Animation et des Agents spécialisés des écoles maternelles 28h/semaine

## **OBJET : MISE EN PLACE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMERCANTS IMPACTES PAR LES TRAVAUX d'ASSAINISSEMENT**

Le maire rappelle que des travaux d'eau et d'assainissement ont été réalisés sur l'avenue de Savoie de Mai à Aout 2025, entraînant l'entrave à la circulation pour tous les véhicules durant cette période.

En dépit de la volonté affichée par la Commune de VIRIGNIN de limiter au maximum les nuisances pour les riverains des emprises concernées, il est demeuré en effet possible que ce chantier ait entraîné des perturbations pour les commerces situés dans le périmètre concerné (difficulté d'accès, baisse de fréquentation).

La mairie, consciente que ces travaux pouvaient avoir des conséquences économiques pour les commerçants avaient donc organisée une réunion dès le 21 Janvier 2025, entre les élus de la commune, les commerçants et un représentant de la CCBS, aux termes de laquelle il a été évoqué la possibilité pour la commune d'apporter une aide exceptionnelle aux commerces ayant subi une perte financière liée directement à ces travaux et sur présentation d'un bilan.

Un artisan-commerçant exerçant une activité de coiffure sur l'Avenue du Bugey s'est présenté en mairie le 28 Janvier 2026 avec un bilan présentant une diminution de son chiffre d'affaires durant la période Mai/Aout 2025 par rapport à l'année précédente.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une aide ponctuelle à hauteur de 50 % de la perte du chiffre d'affaires qui ne dépassera pas l'aide maximum accordée aux commerces de la Place de la Liberté pour ces mêmes travaux, par souci d'équité, soit 50 % du montant de leur loyer mensuel.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

● **PREND ACTE ET VALIDE** l'aide apportée au commerce demandeur et **APPROUVE** l'aide définie comme suit : 50 % de la perte du chiffre d'affaires qui ne dépassera pas l'aide maximum accordée aux commerces de la Place de la Liberté pour ces mêmes travaux, par souci d'équité, soit 50 % du montant de leur loyer mensuel. Cet artisan-commerçant aura une aide à hauteur de 485€ correspondant à 50% de la perte de son chiffre d'affaires.

● **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Belley.

● **DIT** que la présente délibération sera transmise à la Trésorerie.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme le Maire propose une organisation pour les élections municipales du dimanche 15 mars 2026, et rempli le tableau des permanences.
- M. BANDET pose une question concernant les rejets polluants émis par l'aire de déchets verts mise en place chemin du Revoiret, question qui lui a été posée par certains habitants de la commune. Mme MOLINIER et Mme FOLLIET répondent que les demandes ont été faites à la Préfecture et qu'elles sont en attente de la réponse.
- M. BANDET demande également à qui est destinée l'aire de déchets verts, réponse lui est faite que l'aire sera réservée aux habitants de la commune uniquement et non aux professionnels même s'ils sont résidents de la commune.
- Mme le Maire informe le conseil que l'APAVE est passée ce jour pour la vérification électrique des sites des caméras de vidéoprotection. Dès réception de leurs conclusions celles-ci seront envoyées au Consuel et une réponse parviendra à la commune rapidement.
- M. BERLIOZ informe que les arbres et arbustes ont été plantés ces derniers jours dans le massif à l'entrée du village côté Belley, et qu'il manque les plantes vivaces. Il précise que nous attendons la livraison et la plantation aura lieu dans les meilleurs délais. M. MADRIGAL propose un remerciement à l'apprentie en charge de la création de ce massif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le secrétaire de séance,  
FOLLIET Marie-Christine



Le Maire,  
Stéphanie BAVUZ

